

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nemours

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Nemours
Représentée par sa présidente, Valérie LACROUTE, autorisée à l'effet des présentes suivant
délibération en date du 8 juillet 2020,
Ci-après désignée par « La Communauté de communes du pays de Nemours »,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Article 2 – Orientations stratégiques : les volets thématiques du CRTE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire et les évolutions liées aux priorités nationales.

- **Orientation 1 : Un socle naturel identitaire et préservé**
- **Orientation 2 : Des polarités fortes pour bien vivre ensemble**
- **Orientation 3 : Des réseaux essentiels à la qualité de vie**

Les orientations stratégiques font l'objet de **fiches descriptives, jointes en annexe 3**. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Le Plan d'action

Les « projets » envisagés sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, qu'ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qu'ils sont validés par les comités techniques et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique.

Les projets accompagnés doivent obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

3-1 Liste des actions matures 2022 :

Les actions matures du CRTE sont détaillées et chiffrées dans des fiches action en **annexe 5**.

3-2 Projets et actions en maturation 2023-2026

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat en **Annexe 6**.

Article 4 - Engagements des partenaires

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels et indicatifs. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nemours assume le rôle d'entraîneur, d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

La communauté de communes du Pays de Nemours et la communauté de communes Gâtinais Val de Loing portent de manière conjointe le poste de coordinateur du CRTE. La mutualisation de ce poste permet d'augmenter la compétence en ingénierie mais aussi de créer une convergence des actions et ambitions de deux territoires qui se trouvent être les territoires couverts par le SCOT Gâtinais Val de Loing.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en **annexe 9**.

4-4 Maquette financière

La maquette financière en **annexe n°7** récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants prévisionnels et indicatifs :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Pays de Nemours, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes du Pays de Nemours. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera a minima composé d'agents de la CCPN et des services de l'État, et pourra s'enrichir des partenaires techniques nécessaires à la mise en œuvre des actions ou par définition de la maîtrise d'ouvrage des actions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués sur la base d'indicateurs qui sont précisés dans les fiches actions et projets.

Article 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE, Evolution et mise à jour, Résiliation.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance et s'achèvera lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 8 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Signé à Nemours, le 12 NOV. 2021

<p>Le Préfet de Seine-et-Marne</p>  <p>Lionel BEFFRE</p>	<p>La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Nemours</p>   <p>Valérie LACROUTE</p>
---	---

ANNEXES du CRTE de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Table des matières

Annexe 1 – Présentation du territoire.....	2
Annexe 2 – Ambitions Pays de Nemours.....	3
Annexe 3 – Orientations stratégiques du territoire.....	4
PILIER 1 : Un socle naturel identitaire et préservé.....	4
PILIER 2 : Des polarités fortes pour bien vivre ensemble.....	5
PILIER 3 : Des réseaux essentiels à la qualité de vie.....	5
Annexe 4 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État.....	7
Annexe 5 – Fiches action 2021-2022.....	8
Annexe 6 – Projets 2023-2026.....	54
Annexe 7– données de suivi techniques et financières.....	55

Annexe 1 – Présentation du territoire

Le territoire du pays de Nemours et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Démographie et familles :

La population pour la CC Pays de Nemours est de 29 749 habitants au 1er janvier 2021, contre 29 886 en 2013.

Le dernier recensement, publié durant l'été 2021 :

- 4 926 familles avec enfants, soit 38 % des ménages contre 45 % pour la Seine-et-Marne
- 25 % de moins de 20 ans, contre 27 % pour Nemours
- 20 % de plus de 65 ans, contre 18 % pour Nemours

Enfin, 309 naissances à l'échelle de l'EPCI sont enregistrées pour l'année 2019.

Cadre de vie et logement :

En moyenne pour la CC Pays de Nemours, le temps de résidence dans le même logement est de 16,1 années.

La CC Pays de Nemours compte 14 788 logements, alors que ce chiffre était de 7732 en 1968. Cela représente une évolution de +91 % en 60 ans !

En matière de logement :

- Le statut d'occupation : 62 % de propriétaires pour la CC Pays de Nemours
- La taille des logements, qui à l'échelle de l'EPCI est de 4,2 pièces

Emploi, revenus & entreprises :

Le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC est de 2 590 au 31 décembre 2020 pour la CC Pays de Nemours.

L'EPCI compte 87% des salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, et qui n'occupent donc pas un emploi potentiellement précaire (CDD, apprentissage, intérim...).

Le revenu moyen par foyer fiscal est de 27 538 €, pour l'année 2019.

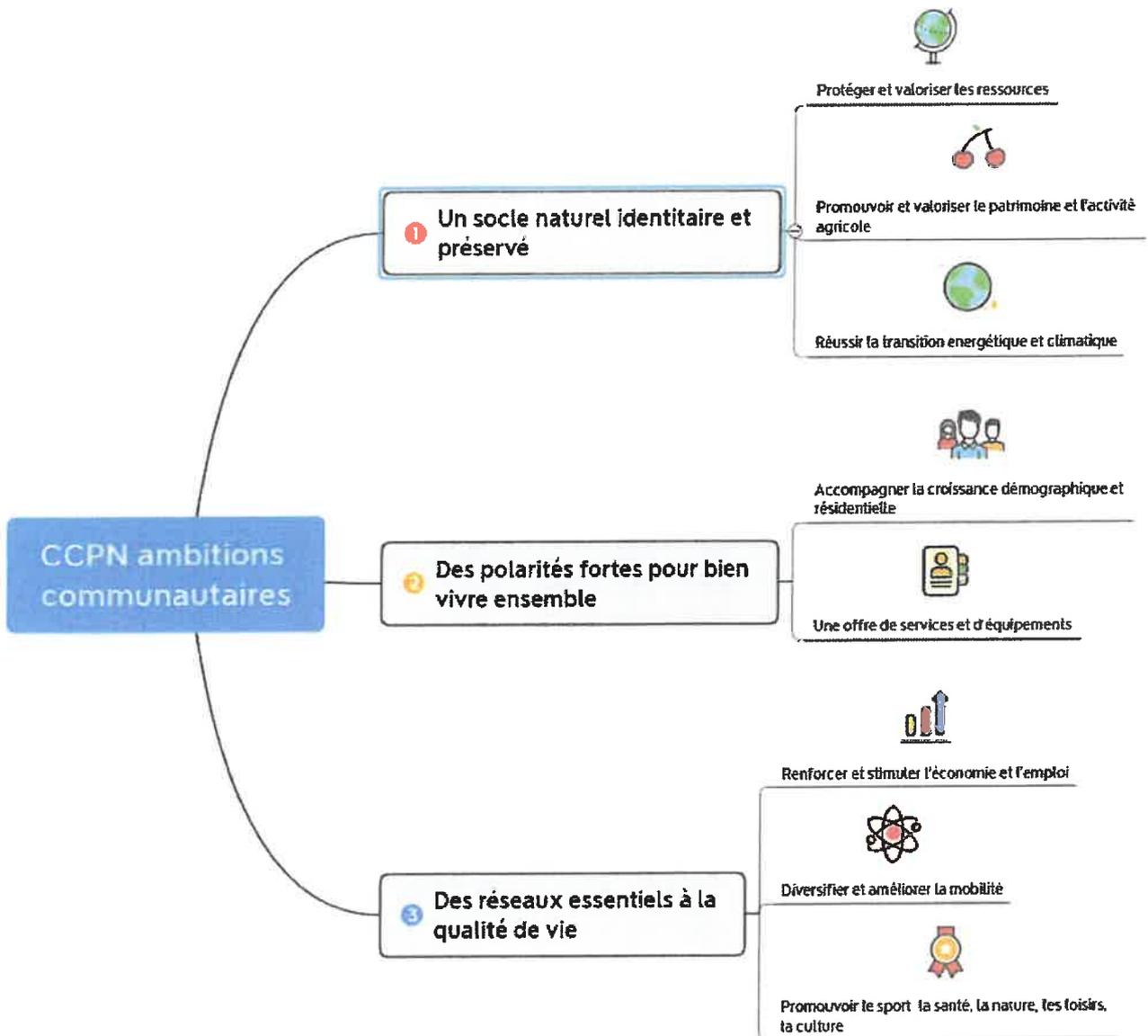
Environnement et énergie :

La consommation électrique du territoire est de 16.6 MWh /site contre 14.1 MWh /site pour la moyenne départementale des EPCI, ce qui s'explique par la présence d'industries lourdes verticales sur le territoire.

Les émissions de CO2 par habitant sont de 8,3 tonnes par an et par habitant pour la CC Pays de Nemours.

Un Plan Climat Air - Energie Territorial (PCAET) validé sur le territoire du Pays de Nemours et des actions engagées dans le cadre du Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) l'Epage du Loing.

Annexe 2 – Ambitions Pays de Nemours



Annexe 3 – Orientations stratégiques du territoire

PILIER 1 : Un socle naturel identitaire et préservé

ENJEU N°1 : Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie

- En préservant et valorisant les trames paysagères, eaux – bois – plaines - bourgs... paysage.
- En faisant de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire.
- En développant les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des scolaires et de tout public.

ENJEU N°2 : Promouvoir et valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels

- En assurant la promotion des circuits courts.
- En mettant à jour et en valorisant les points de vente directe du territoire.
- En renforçant l'utilisation des produits locaux notamment en restauration collective.

ENJEU N°3 : Réussir la transition énergétique et climatique

- En réduisant la consommation d'énergie.
- En développant les modes de déplacement plus économes en énergie.
- En développant la production d'énergies renouvelables.
- En réduisant la production de déchets et en luttant contre le gaspillage.
- En poursuivant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

PILIER 2 : Des polarités fortes pour bien vivre ensemble

ENJEU N°4 : Accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et valorisant le cadre rural, atout majeur d'attractivité du territoire

- En définissant un modèle de développement qui préserve l'environnement et contribue au maintien des services et commerces en centres-bourgs.
- En mettant en place une politique communautaire innovante en matière d'habitat.
- En accompagnant la démographie du territoire, anticipant les nouvelles exigences de mixité sociale et en dessinant un territoire social en progrès.
- En équilibrant des projets sur le bassin.

ENJEU N°5 : Veiller à l'existence d'une offre en services et en équipements suffisante et de qualité, proposée à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire

- En garantissant le maintien et la qualité des services et des équipements pour tous.
- En favorisant l'égalité d'accès de tous aux services et équipements par :
 - une politique tarifaire permettant l'accès de tous à l'offre de services,
 - une répartition géographique équilibrée des services et équipements,
 - l'accessibilité physique des équipements,
 - la réduction de la fracture numérique.
- En accompagnant à l'emploi et à l'information.
- En renforçant les solidarités et la cohésion sociale.

PILIER 3 : Des réseaux essentiels à la qualité de vie

ENJEU N°6 : Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois

- En renforçant le positionnement économique de la Communauté de communes.
- En affirmant le rôle de structuration et d'animation du réseau économique local et de mise en valeur des savoir-faire de la Communauté de communes du Pays de Nemours.
- En renforçant la connaissance et le lien entre les acteurs économiques.
- En valorisant les savoir-faire sur le territoire afin de favoriser l'accès à l'emploi.

ENJEU N°7 : Diversifier et améliorer l'offre de mobilité en valorisant les initiatives existantes et en développant de nouvelles formes de mobilité :

- En renforçant la mobilité partagée.
- En affirmant la mobilité douce.
- En accompagnant la mobilité électrique.

ENJEU N°8 : Promouvoir une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs

- En renforçant et en organisant l'offre en équipements sportifs communautaires complémentaires des structures communales.
- En étant partenaire de la santé et du bien-être des habitants.

ENJEU N°9 : Conforter la culture comme vecteur de lien social

- En contribuant au vivre ensemble et en favorisant le faire ensemble.
- En développant l'offre culturelle sur le territoire.
- En diversifiant et en mêlant les publics.

ENJEU N°10 : Agir ensemble : un projet partenarial et collaboratif

- En définissant un pacte de gouvernance territorial

Annexe 4 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État

- Programme politique de la ville
- Programme ANRU Mont Saint Martin Nemours
- Programme Action cœur de ville
- Territoire d'Industrie Nemours – Sud 77
- Contrat enfant jeunesse qui deviendra un Contrat Territorial Globalisé (CTG) intégrant les 21 communes en décembre 2021
- Contrat local de santé (MSP Pays de Nemours)
- Maison France services itinérantes
- Campus Connecté NEMOURS
Anct : études commerces de centre-ville Nemours
- PCAET

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Annexe 5 – Fiches action 2022

axe: 1	Un socle naturel identitaire et préservé	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 1.1	Remplacement de l'éclairage public par des Leds	
Maître d'ouvrage	Mairie Saint-Pierre-Lès-Nemours	

Résumé de l'action : Remplacement des luminaires « ballons fluos » et « boules » par des Leds

Description détaillée : Afin de réaliser des économies d'énergie, la municipalité souhaite remplacer une majorité des luminaires de type boules et ballons fluos sur la commune par des lanternes à LED.

173 points lumineux seraient concernés en 2021 soit 47 boules et 126 ballons fluos, ce qui représente un investissement total de 83 881.20€ HT soit 100 657.44€ TTC.

Ces investissements permettront de diminuer de plus de 600€ HT la facture annuelle portant sur les boules et de plus de 5 400€ HT sur les consommations des ballons fluos.

De plus une économie d'énergie de 55 977.60 kwh par an soit 56.15% sur une année pleine sera réalisée grâce aux leds.

Dispositifs financiers

Financements prévisionnels

Pour ces investissements conséquents, nous sollicitons une subvention à hauteur de 80% dans le cadre des subventions de l'Etat, soit 67 104.96€HT, le reste étant supporté par la commune.

Financements acquis

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Partenaires

Etat

Financement**DEPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Travaux</i>	83 881.20€	16 776.24€	100 657.44€
....			
Total	83 881.20€	16 776.24€	100 657.44€

RECETTES (préciser les recettes obtenues = RO), en cours de sollicitation (CS) et à solliciter (AS)

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80%	67 104.96€
Total	80%	67 104.96€
Reste à charge collectivité	20%	16 776.24€

Objectifs et indicateurs de suivi

Baisse les dépenses énergétiques de la commune ainsi que l'impact sur l'environnement des luminaires en abaissant la luminosité des lampadaires à 30% de 00h00 à 05h00 du matin.

axe: 1	Un socle identitaire naturel et préservé	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 1.2	Projets participatifs de la région	
Maître d'ouvrage	Mairie Villiers-sous-Grez	

Résumé de l'action : Lauréat de projets participatifs de la région Ile de France, concernant l'économie d'énergie fossile, la mobilité verte, la lutte contre l'incendie, l'utilisation de broyat, ...

Description détaillée :

Villiers sous Grez / Projet de Budget des déchets verts Participatif



1 Budget professionnel sur mission

Eclairage du chemin de la gare aux parcs des lampadaires solaires



2 Lampadaires solaires et installation : 1400€

PROTÉGEONS LA FORÊT : NON AUX INCENDIES



3 Chânes sautes pour protection incendie : 1100€

A Villiers les jeunes Aimeraient pratiquer tout types de sport et se détendre



4 Cost 15000 €

A Villiers-sous-grez Santé et Bien être



5 Cost 1500 €

Bars de Compostage au rizières Nous encourageons toutes les personnes Respectant le principe de tri des déchets verts



7 Cost 2000 €

VILLIERS SOUS GREZ ON TRI MÊME DANS LES RUES DU VILLAGE



8 Cost 13000 €

Véhicule électrique pour employés communaux



9 Cost 17000 €

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Bouquet Projets Participatifs</i>	100 000€	20 000 €	120 000 €
Total	100 000 €	20 000 €	120 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Région	63 %	63 000 €
Communauté de Communes du pays de Nemours	5%	5 000 €
Zéro Phyto	1,8 %	1 800 €
Parc Naturel Régional du Gâtinais	2 %	2 000 €
Etat	8 %	8 000,00 €
Total	80 %	80 000 €
Reste à charge collectivité	20 %	20 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

M3 de broyat, volume de compostage,...

axe: 1	Un socle identitaire naturel et préservé	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 1.3	Entrée de ville	
Maître d'ouvrage	<i>Commune Saint-Pierre-Lès-Nemours</i>	

Résumé de l'action : Embellissement de l'entrée de ville

Description détaillée : la Municipalité souhaite réaménager l'entrée de ville avec la mise en place de pistes cyclables et allées piétons et arbres. L'aménagement est coupé en 4 sections.

Le présent projet porte sur la section numéro 4.

Dispositifs financiers

Financements acquis : 21 000€ de la Région pour l'étude

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Etude entrée de ville</i>	18 475€	3 695€	22170€
<i>Travaux entrée de ville</i>	650 000€	130 000€	780 000€
....			
Total	668 475€	133 695€	802 170€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Région Etude entrée de ville	2,00 % <i>(70% de l'étude)</i>	12 932.50 €
Région CAR	48,00 % <i>(50%)</i>	325 000,00 €
Fonds mobilité active	15,00 % <i>(80% des pistes cyclables)</i>	97 500,00 €
Etat	15,00 % <i>(15%)</i>	99 347,50 €
Total	80,00 %	534 780,00 €
Reste à charge collectivité	20,28 %	133 695 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Végétaliser l'entrée de ville et réparer les milieux dégradés par les activités humaines
Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols afin de mettre en œuvre concrètement les objectifs "zéro artificialisation nette"

axe: 1	Un socle naturel identitaire et préservé	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 1.4	Chaudière Piscine complexe sportif	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours - CCPN	

Résumé de l'action : remplacement de l'équipement de production ECS

Description détaillée :

Acquisition et installation d'un nouvel équipement de production ECS avec système d'adoucissement d'eau pour la piscine de l'équipement sportif. Installation hors d'âge qui est énergivore et qui nécessite de multiples opérations de maintenances curatives au regard de l'âge de l'installation. Il est nécessaire afin de réduire le coût de maintenance et d'entretien de procéder au remplacement de l'équipement qui permettra également avec un système thermodynamique de réduire le coût énergétique de l'équipement.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Financement			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisition	110 000 €	22 000 €	132 000 €
total	110 000 €	22 000 €	132 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80%	88 000 €
Total	80%	88 000 €
Reste à charge collectivité	20%	22 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Baisse de la facture énergétique, baisse coût maintenance annuelle.

<i>axe:</i> 1	Un socle naturel identitaire et préservé	2022
-------------------------	---	-------------

Fiche Action n° 1.5	Chaudière Hôtel de ville	
Maître d'ouvrage	Commune de Nemours	

Résumé de l'action : remplacement de l'équipement de production chaleur Hôtel de Ville

Description détaillée :

Acquisition et installation d'un nouvel équipement de production ECS et chaleur qui n'a pas été remplacé suite aux inondations de 2016 et qui est hors d'âge.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Acquisition</i>	169 500,00 €	33 900,00 €	203 400,00 €
Total	169 500,00 €	33 900,00 €	203 400,00 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80,00 %	135 600,00 €
Total	80 %	135 600,00 €
Reste à charge collectivité	20 %	22 000,00 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Baisse de la facture énergétique, baisse du coût de la maintenance annuelle.

axe: 1	Un socle naturel identitaire et préservé	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 1.6	Chaudière Gymnase Roux	
Maître d'ouvrage	Commune de Nemours	

Résumé de l'action : remplacement de l'équipement de production chaleur Hôtel de Ville

Description détaillée :

Acquisition et installation d'un nouvel équipement de production ECS et chaleur qui n'a pas été remplacé suite aux inondations de 2016 et qui est hors d'âge.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Acquisition</i>	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €
Total	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80,00 %	160 000,00 €
Total	80 %	160 000,00 €
Reste à charge collectivité	20 %	40 000,00 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Baisse de la facture énergétique, baisse du coût de la maintenance annuelle.

<i>axe:</i> 1	Un socle naturel identitaire et préservé	2022
-------------------------	---	-------------

Fiche Action n°1.7	Relamping de l'éclairage des terrains de sport du complexe sportif et de loisirs	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours - CCPN	

Résumé de l'action : Eclairage des terrains de sports du complexe sportif

Description détaillée :

L'éclairage représente un poste important des dépenses des terrains de sport du complexe sportif et de loisirs. Afin de réaliser des économies d'énergies la CCPN souhaite remplacer tous les projecteurs des terrains de sport en passant en éclairage Leds avec une télégestion des points lumineux et un abaissement des puissances adaptée à l'utilisation.

Dispositifs financiers

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Financement**DEPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	90 000 €	18 000 €	108 000€
Total	90 000 €	18 000 €	186 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80%	72 000 €
Total	80%	72 000 €
Reste à charge collectivité	20%	18 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Baisse des dépenses énergétiques de la CCPN.

<i>axe:</i> 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
-------------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.1	Friche Thomson	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours - CCPN	

Résumé de l'action : Friche Thomson

Description détaillée :

Acquisition de la friche Thomson par la CCPN dans le cadre de sa compétence développement économique et aménagement des ZAE.

Démolition du site hors d'usage et création dans une philosophie de « Zéro Artificialisation Nette » d'un foncier d'environ 4.5 Ha avec une double destination :

Un foncier destiné à de l'habitat en accession et sociaux : environ 140 logements (OAP validée dans le PLU de la commune) en partie nord du foncier.

Une zone tampon naturelle permettant la transition vers la zone économique du foncier destinée à recevoir un programme bâti à destination des PME (cellule de 500 m² combinant activités, bureaux, stockage) et une zone logistique dédiée aux entreprise Corning, Euro Kéra et Saint Gobain à la recherche de foncier pour créer du stockage sur l'activité verrière.

Dispositifs financiers

Candidature au dispositif AMI 2022 « Fonds Friche » sur le volet démolition et dépollution sol.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisition	370 000 €	74 000 €	401 000 €
Travaux désamiantage dépollution	2 892 149 €	578 429	3 470 578 €
AMO / MOE	231 371.92 €	46 274 .38€	277 646.30 €
total	3 493 520.92 €	698 703.38 €	4 149 224.30 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
vente	4%	139 740,80 €
Etat	76%	2 655 075,90 €
Total	80%	2 794 816,00 €
Reste à charge collectivité	20%	698 704,00 €

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Vente du foncier.

Respect du calendrier et respect du volet logement OAP.

axe: 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.2	Travaux campus connecté Locaux Bourassin campus connecté	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours - CCPN	

Résumé de l'action : réhabilitation des anciens bureaux des Moulins de Nemours pour y loger le campus connecté du pays de Nemours labellisé en Mai 2021

Description détaillée :

Une volonté de mettre en adéquation les orientations stratégiques et les enjeux du territoire avec le dispositif Cœur de ville Nemours pour développer les synergies et permettre une dynamisation. La localisation volontaire du campus connecté au sein du périmètre Cœur de ville a pour but de créer un point de vie complémentaire et offrira un service supplémentaire à la vie d'un cœur de ville en le complétant par le volet vie étudiante et animations tiers lieux.

Dispositifs financiers

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Partenaires

Le Département – Région Ile de France

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux /MOE	352 830,00 €	70 566,00 €	423 396,00 €
total	352 830,00 €	70 566,00 €	423 396,00 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Région réhabiliter plutôt que construire	30%	105 849,00 €
ETAT	50%	176 415,00 €
Total	80%	282 264,00 €
Reste à charge collectivité	20%	70 566,00 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Respect du calendrier, effectif du campus connecté, occupation de l'espace et animation tiers lieux.

<i>axe:</i> 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
-------------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.3	Labellisation Maison France services itinérante	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours - CCPN	

Résumé de l'action : permanences France services en itinérances

Description détaillée :

Labellisation d'une structure France services animée par le PIMMS en itinérance sur le territoire de la CCPN via des permanences dans les locaux communaux.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

Partenaires

Etat

Financement

DEPENSES 2022

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Communication	5 000 €	1000.00€	6 000.00 €
Mise à disposition des locaux, réhabilitation légère	15 000 €	3 000.00€	18 000 €
total	20 000.00€	4 000 €	24 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
ETAT		
Total		
Reste à charge collectivité	100%	24 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Respect du calendrier, effectifs, nombre de permanences.

<i>axe:</i> 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
-------------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.4	Travaux réhabilitation du siège CCPN	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours - CCPN	

Résumé de l'action : siège CCPN

Description détaillée :

Dans la continuité de la dynamisation du Cœur de ville de Nemours, pérennisation du siège de la CCPN en réhabilitant le bâtiment principal, accessibilité et réhabilitation pour y accueillir 12 agents administratifs.

Dispositifs financiers

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Financement

DEPENSES 2022

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	325 000 €	65 000 €	390 000 €
total	325 000 €	65 000 €	390 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Dpt 77 CID	30%	97 500,00 €
Etat	50%	162 500,00 €
Total	80%	260 000,00 €
Reste à charge collectivité	20%	65 000,00 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Respect du calendrier.
Baisse de la facture énergétique.

axe: 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.5	Aménagement de jardins partagés et d'un jardin d'enfants	Priorité MOA 1
Maître d'ouvrage	Faÿ-lès-Nemours	

Résumé de l'action : jardin d'enfants

Description détaillée : Un pré de 3500 m2 sera transformé en jardins partagés favorisant la permaculture, doté d'un petit chalet, une arrivée d'eau et récupération d'eau pluviale. L'autre partie du terrain sera aménagée en jardins d'enfants avec des jeux pour les 3 à 10 ans clos, deux portails sécurisés et un sol synthétique. Une clôture sera posée pour sécuriser le lieu.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	103 000€	20 600€	123 600€
....			
Total	103 000€	20 600€	123 600€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	22 %	22 660,00 €
DEPARTEMENT	48 %	49 440,00 €
REGION	10 %	10 300,00 €
Total	80%	82 400,00 €
Reste à charge collectivité	20%	20 600,00 €

Objectifs et indicateurs de suivi

<i>axe:</i> 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
-------------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.6	Rénovation et extension du bâtiment communal (Mairie)	Priorité MOA 2
Maître d'ouvrage	Mairie Fay-lès-Nemours	

Résumé de l'action : TRAVAUX ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE

Description détaillée :

N°1 : études prévues sur 2021

Étude de la rénovation, mise aux normes PMR et extension des locaux de la Mairie, dont la bibliothèque (P.U.L.P.) et des annexes techniques, ainsi que du cabinet paramédical.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

Partenaires

SDESM pour l'étude thermique ayant servi au montage du dossier DSIL relance.

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Etudes/AMO/MOE/ Travaux</i>	826 306.21€	165 261.24€	991 567.45€
....			
Total	826 306.21€	165 261.24€	991 567.45€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	49 %	404 890,04 €
Région	31 %	256 154,93 €
Total	80%	661 044.97 €
Reste à charge collectivité	20%	165 261.25 €

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Rénovation énergétique et aménagements intérieurs de la mairie.

Extensions réalisées pour le Pulp et le cabinet médical.

Aménagements des annexes techniques et des accès extérieur

axe: 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.9	Création d'un City stade	
Maître d'ouvrage	Commune Saint-Pierre-Lès-Nemours	

Résumé de l'action : Création d'un city stade

Description détaillée : La commune de Saint-Pierre-Lès-Nemours souhaite implanter un city Stade à proximité de l'école élémentaire des Hauts de Saint Pierre et du Collège Vasco de Gama afin de créer un lien social entre les enfants et les adolescents. Désimperméabilisation du sol et accès inclusif de l'équipement.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Travaux</i>	80 000€	16 000€	96 000€
....			
Total	80 000€	16 000€	96 000€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	30%	24 000€
REGION	50%	40 000€
Total	80%	64 000€
Reste à charge collectivité	20%	16 000€

Objectifs et indicateurs de suivi

Créer du lien social entre les enfants et adolescents et permettre à ceux-ci d'avoir un espace dédié pour réaliser gratuitement une activité physique et sportive en toute sécurité.

Fréquentation de l'équipement.

axe: 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.10	Rénovation, isolation et étanchéité de l'école élémentaire des Hauts de Saint Pierre	
Maître d'ouvrage	<i>Commune Saint-Pierre-Lès-Nemours</i>	

Résumé de l'action : Rénovation de l'école élémentaire des Hauts de Saint-Pierre

Description détaillée : L'école élémentaire des Hauts de Saint-Pierre a de nombreuses fuites au niveau de sa toiture, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs réparations ponctuelles. Or, il apparaît nécessaire d'effectuer le remplacement complet de celle-ci et de procéder à une isolation et rénovation du bâtiment pour diminuer les dépenses énergétiques le concernant.

Dispositifs financiers

Financements prévisionnels

DETR 2022 et FAC

Financements acquis

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
		X		

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Travaux</i>	250 000€	50 000€	300 000€
Maîtrise d'œuvre	20 000€	4 000€	24 000€
Total	270 000€	54 000€	324 000€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	40%	108 000€
Département	40%	108 000€
Total	80 %	216 000 €
Reste à charge collectivité	20%	54 000€

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Diminuer les dépenses énergétiques de l'école élémentaire et améliorer les conditions de travail des enfants et des enseignants par une isolation efficace du bâtiment notamment lors des périodes de canicule.

axe: 2	Des polarités fortes pour bien vivre ensemble	2022
------------------	--	-------------

Fiche Action n° 2.12	Création et réhabilitation de réfectoires pour les écoles de Villiers-sous-Grez et Recloses
Maître d'ouvrage	<i>Syndicat regroupement pédagogique intercommunal Villiers-sous-Grez 77760</i>

Résumé de l'action : Réorganisation des lieux de cantine et isolation thermique et phonique des 2 écoles.

Description détaillée : Création d'un réfectoire pour l'école de Villiers-sous-Grez et Réhabilitation d'un local pour y créer un réfectoire pour l'école de Recloses.

Le RPI Recloses-Villiers-sous-Grez va réorganiser la gestion des transports des élèves pour la cantine du midi en créant un réfectoire dans l'enceinte de l'école de Recloses et de Villiers sous Grez, sans extension du foncier (terrain).

A Recloses il sera fait une réhabilitation et une isolation thermique, à Villiers-sous-Grez, la création d'un bâtiment d' environ 100 m2 .

Le contrat rural portera aussi sur l'isolation thermique et phonique des 2 écoles.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X	X		

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Réhabilitation + Isolation</i>	173 000€	34 600 €	207 600 €
<i>Construction</i>	200 000€	30 000 €	230 000 €
Equipement	50 000 €	10 000 €	60 000 €
aménagement	50 000€	10 000 €	60 000 €
Total	473 000 €	84 600€	557 600 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
CONTRAT RURAL	60 %	283 800 €
FER Departement 77	11%	52 030€
Etat	9%	42 570 €
Total	80%	378 400 €
Reste à charge collectivité	20%	94 600 €

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Aménagement et développement du territoire
Indicateur : phases complètes en 2 ans

axe: 3	Des réseaux essentiels à la qualité de vie	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 3.1	Mise en Œuvre du Schéma Directeur d'aménagements cyclables du Pays de Nemours	Priorité MOA 1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours	

Résumé de l'action : Aménagements cyclables du Pays de Nemours

Description détaillée :

Avec la volonté de s'engager et d'agir en faveur de la transition énergétique, la CC du Pays de Nemours a inscrit le développement des mobilités durables et déplacements doux comme l'un des axes stratégiques de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Aussi, un schéma directeur cyclable a été réalisé en 2020 et a permis l'identification et la hiérarchisation des pôles à desservir, tel que les gares, les pôles d'hébergements touristiques, d'emploi et de commerces.

Le Schéma départemental a été pris en compte, notamment sur le volet des liaisons vers les écoles.

Le projet de la CCPN s'inscrit donc dans la volonté de faciliter les déplacements utilitaires et touristiques (accès aux zones d'emploi, aux équipements sportifs et de loisirs, aux pôles de commerces, services et gares, ce depuis les principaux pôles de populations).

Dispositifs financiers :

- Candidature à l'Appel à projet Fonds Mobilités Actives : 1 212 801 €
- Demande subvention Département (CID) : 346 578 €
- Demande subvention Région : 244 561 € (demande 2021/2025 de l'ordre de 250 000 €/ an soit 1 250 000 €)

Calendrier prévisionnel :

La mise en œuvre de ces aménagements cyclables est scindée en 3 phases :

2021/2022 : Stationnement vélos, consignes sécurisées, boucle cyclotouristique

2022/2023 : liaison entre les pôles d'habitation et les équipements structurants et interconnexions entre les gares

2024/2025 : finalisation du maillage intercommunal

2021	2022	2023	2024	2025
x	x	x	x	x

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	20 000 €	4 000 €	24 000 €
Travaux d'aménagements	980 000€	196 000€	1 176 000 €
Total	1 000 000€	200 000 €	1 200 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	40 %	400 000 €
Région	20 %	200 000 €
Département	10 %	100 000 €
Total	70 %	700 000 €
Reste à charge collectivité	30 %	300 000 €

DEPENSES globalisées 2022-2025

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	153 000 €	30 600 €	183 600 €
Travaux d'aménagements	3 847 000 €	769 400 €	4 616 400 €
Total	4 000 000 €	800 000 €	4 800 000 €

RECETTES globalisées 2002-2025

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	30 %	1 212 801 €
Région	31,25%	1 250 000 €
Département	8,6 %	346 578 €
Total	69,85 %	2 794 000 €
Reste à charge collectivité	30,15 %	1 206 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi :

Les objectifs poursuivis :

- **relier les 21 communes**
- **relier les pôles d'habitation aux gares pour les trajets pendulaires**
- **relier les équipements structurant isolés aux pôles d'hébergement et de résidence**
- **connecter l'EV3 aux équipements, services et sites structurants**
- **valoriser les principaux sites touristiques par un itinéraire cyclo touristique et d'autres boucles touristiques.**

axe: 3	Des réseaux essentiels à la qualité de vie	2022
-------------------	---	-------------

Fiche Action n° 3.2	Bâche thermique piscine extérieure	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Nemours - CCPN	

Résumé de l'action : bâche thermique piscine

Description détaillée :

Après avoir installé un système ENR pour le traitement et le chauffage de la piscine et de l'eau des bassins, il est nécessaire d'installer une bâche thermique sur le bassin extérieur pour compenser les déperditions nocturnes et améliorer les gains énergétiques annuels du site. Une bâche thermique compense le refroidissement de l'eau en nocturne et en période fraîche d'environ 3°C, ce qui permet un maintien en température avec un effort moins important et une réduction de la consommation énergétique.

Dispositifs financiers

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Partenaires

Etat

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisition et installation	155 000 €	31 000 €	186 000 €
total	155 000 €	31 000 €	186 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80%	124 000,00 €
Total	80%	124 000,00 €
Reste à charge collectivité	20%	31 000,00 €

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Respect du calendrier et température de l'eau à l'ouverture du complexe.

<i>axe:</i> 3	Des réseaux essentiels à la qualité de vie	2021 - 2022
-------------------------	---	------------------------

Fiche Action n° 3.3	Aménagement rue de la gare et mise aux normes des trottoirs PMR	
Maître d'ouvrage	Mairie Saint-Pierre-Lès-Nemours	

Résumé de l'action : Création de trottoirs accessibles et aménagement de la rue de la Gare

Description détaillée : La rue de la Gare, située à proximité de la gare SNCF est un barreau entre deux routes départementales.

Cette rue est extrêmement fréquentée par de nombreux piétons se rendant à la gare. Or, les trottoirs sont très étroits et très abîmés ce qui ne permet pas leur utilisation.

En conséquence, la municipalité souhaite procéder à un réaménagement complet de cette rue en créant des trottoirs d'une largeur minimum d'un mètre quarante, permettant la circulation en toute sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite. Ces aménagements entraîneront obligatoirement la réhabilitation de la voirie.

Le coût de ces travaux est estimé par un cabinet d'étude à hauteur de 368.610€ TTC.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Travaux</i>	<i>307 175€</i>	<i>61 435€</i>	<i>368 610€</i>
Total	307 175€	61 435€	368 610€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département FAC	40%	122 870€
Etat	40%	122 870 €
Total	80 %	245 740 €
Reste à charge collectivité	20 %	61 435 €

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Permettre aux piétons de circuler en toute sécurité et ralentir la circulation sur la rue de la gare.

axe: 3	Des réseaux essentiels à la qualité de vie	A préciser : Projet
------------------	---	-------------------------------

Fiche Action n° 3.4	Pistes cyclables	
Maître d'ouvrage	Commune Saint-Pierre-Lès-Nemours	

Résumé de l'action : Création de pistes cyclables sur la commune

Description détaillée : la Municipalité souhaite aménager des pistes cyclables pour permettre aux vélos de circuler en toute sécurité notamment du collège Vasco de Gama jusqu'à la Gare SNCF et à proximité du cœur de ville.

Les rues de Foljuif et la rue du Clos St Jean sont concernées.

Ce projet prend en compte l'estimation du coût d'une étude déjà réalisée sur l'ensemble de la commune.

Dispositifs financiers

Financements prévisionnels

Subvention de la Région : plan vélo régional soutien aux pistes cyclables

Financements du Département 77, et autres dispositifs de financements disponibles

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X	X		

Partenaires

La Région, le Département et autres...

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Travaux</i>	125 000€	25 000€	150 000€
Total	125 000€	25 000€	150 000€

RECETTES (préciser les recettes obtenues = RO), en cours de sollicitation (CS) et à solliciter (AS)

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
AS région travaux piste cyclable	50%	62 500€
AS Département et autres dispositifs	30%	37 500€
Total		
Reste à charge collectivité	20%	25 000€

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Favoriser la pratique du vélo en toute sécurité en mettant en place un réseau de pistes cyclables à travers la ville.

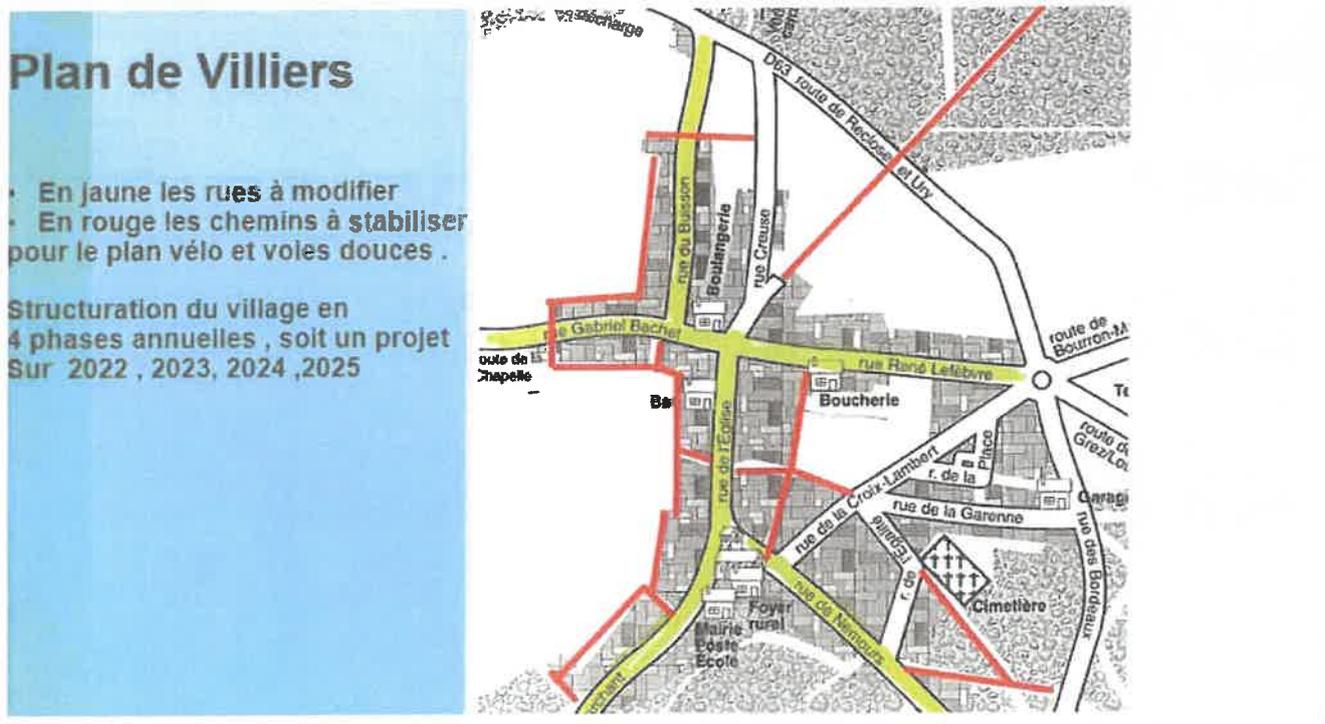
Le premier projet étant du collège Vasco de Gama jusqu'à la gare SNCF, et à proximité du cœur de ville.

axe: 3	Des réseaux essentiels à la qualité de vie	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 3.5	STABILISATION DES CHEMINS POUR PLAN MOBILITE DOUCE
Maître d'ouvrage	Mairie Villiers sous Grez 77760

Résumé de l'action : stabilisation des chemins au travers du village

Description détaillée : stabilisation et embellissement des chemins du village pour une mobilité douce (à pieds, à vélo...). Ce projet sur 4 ans n'est réalisable qu'avec des subventions à hauteur de 80%.



Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X

Financement**DEPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	113 000€	22 600 €	135 600 €
2023	97 000€	19 400 €	116 400 €
2024	130 000 €	26 000 €	156 000 €
2025	90 000€	18 000 €	108 000 €
Total	430 000€	86 000 €	516 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
REGION	70%	79 100 €
ETAT	10 %	11 300 €
Total	80 %	90 400 €
Reste à charge collectivité	20%	22 600 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Aménagement et développement du territoire
Indicateur : 4 phases complètes en 4 ans

axe: 3	Des réseaux essentiels à la qualité de vie	2022
------------------	---	-------------

Fiche Action n° 3.6	Favoriser le Télétravail, la culture numérique au travers des micros folies « La Vilette »	
Maître d'ouvrage	<i>Mairie Villiers-sous-Grez 77760</i>	

Résumé de l'action : augmentation de la surface de la médiathèque, mise en place d'écrans numériques interactifs, promotion des musées virtuels et retransmission des jeux olympiques 2024.

Description détaillée : réhabilitation d'un espace de 70 m2 pour créer des bureaux de télétravail, de projection de musées numériques. Création d'un mur numérique de 6X4 mètres pour les retransmissions et de décors théâtraux numériques.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<i>Matériel numérique pour la médiathèque</i>	11 000€	2 200 €	13 200 €
<i>Mur en pavés numériques</i>	26 000€	5 200 €	31 200 €
Total	37 000 €	7 400 €	44 400 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Micro Folies	70 %	25 900 €
Etat	10%	3 700 €
Total	80%	29 600 €
Reste à charge collectivité	20%	7 400 €

Objectifs et indicateurs de suivi
--

Indicateur : phases complètes en 1 an, fréquentation.

Annexe 6 – Projets 2023-2026

Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 5. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Annexe 7– données de suivi techniques et financières

Maquette financière 2022

			montant ht	taux sub Etat	montant sub Etat
1.1	SPLN	Remplacement des luminaires « ballons fluos » et « boules » par des Leds	83 881,20 €	80 %	67 104,96 €
1.2	Villiers sous Grez	Projets participatifs région	100 000,00 €	8 %	8 000,00 €
1.3	SPLN	Entrée de ville	668 475,00 €	15 %	100 271,25 €
1.4	CCPN	Chaudière Piscine	110 000,00 €	80 %	88 000,00 €
1.5	Nemours	Chaudière Mairie	169 500,00 €	80 %	135 600,00 €
1.6	Nemours	Chaudière gymnase Roux	200 000,00 €	80 %	160 000,00 €
1.7	CCPN	Eclairage leds complexe sportif	90 000,00 €	80 %	72 000,00 €
2.1	CCPN	Friche Thomson	3 493 520,92 €	76 %	2 655 075,90 €
2.2	CCPN	Travaux campus connecté	352 830,00 €	50 %	176 415,00 €
2.3	CCPN	Maison France services	0,00 €	0 %	0,00 €
2.4	CCPN	réhabilitation du siège	325 000,00 €	50 %	162 500,00 €
2.5	Faÿ lès Nemours	Aménagement jardins partagés	103 000,00 €	22 %	22 660,00 €
2.6	Faÿ lès Nemours	Rénovation extension mairie	826 306,21 €	49 %	404 890,04 €
2.9	SPLN	city stade	80 000,00 €	30 %	24 000,00 €
2.10	SPLN	rénovation étanchéité école Hauts de saint Pierre	270 000,00 €	40 %	108 000,00 €
2.12	RPI Villiers	création réhabilitation réfectoires	473 000,00 €	9 %	42 570,00 €
3.1	CCPN	Mise en œuvre du schéma cyclable	1 000 000,00 €	40 %	400 000,00 €
3.2	CCPN	Bâche thermique été isolante-protection piscine		80 %	0,00 €
3.3	SPLN	aménagement rue de la gare	307 175,00 €	40 %	122 870,00 €
3.4	SPLN	Pistes cyclables	125 000,00 €	30 %	37 500,00 €
3.5	Villiers sous Grez	stabilisation chemins doux	113 000,00 €	10 %	11 300,00 €
3.6	Villiers sous Grez	Favoriser le télétravail, la culture numérique au travers des micro-folies « La Villette »	37 000,00 €	10 %	3 700,00 €
			8 927 688 €		4 802 457 €
				taux moyen subvention	54 %

